



250926

ARGOS sarl

Chemin des chênes verts
04700 ORAISON
Tél : 09-83-86-92-31
argos@argos-controle.fr

Facture**SARL GRANGIE**

À l'attention de Mme Françoise GRANGIE
ZA de REGOURD-360 Chemin de la Sablière
46000 CAHORS

N/Ref : Facture 1278-7119-18 du 16/09/2025

VERIFICATIONS REGLEMENTAIRES ARGOS - AOUT 2025

Cdts règlement : Comptant

À régler avant le : 23/09/25

Prestation de vérification	Qté	PU HT	%TVA	PU TTC	Mtt HT
[VGP] VGP Vérification Générale Périodique annuelle d'un engin de chantier dans le cadre d'un abonnement. Vous disposez du dernier rapport réglementaire. Vérification Générale Périodique HAYON Période d'intervention: 12/08/2025 Voir conditions d'intervention jointes	3,00	47,00	20,00	56,40	141,00
[LEVAGE 6 MOIS] Vérification périodique appareils de levage - périodicité 6 mois Descriptif: CHARIOT ELEVATEUR Intervention: adresse client Période d'intervention: 12/08/2025 Vérification périodique des appareils de levage (chariots, grues, ...) dans le cadre de l'arrêté du 1° mars 2004 et l'article R233 du Code du travail Vérification PERIODIQUE dans le cadre d'un abonnement (fréquence 1/6 mois). Conditions d'intervention jointes	1,00	47,00	20,00	56,40	47,00
[LEVAGE 12 MOIS] Vérification périodique appareils de levage - périodicité 12 mois Descriptif: MONTE MEUBLES Intervention: adresse client Période d'intervention: 12/08/2025 Vérification périodique des appareils de levage dans le cadre de l'arrêté du 1° mars 2004 et l'article R233 du Code du travail Vérification PERIODIQUE dans le cadre d'un abonnement (fréquence 1/an). Conditions d'intervention jointes	1,00	58,70	20,00	70,44	58,70

Virt le 03/09/26



Facture

Suite facture 1278-7119-18 du 16/09/2025

Prestation de vérification	Qté	PU HT	%TVA	PU TTC	Mtt HT
[INDEX] Ind init 115.1 (LEVAGE 40€ HT ET ELEC 100€ HT ET MONTE MEUBLE 50€ HT) Ind actuel 135.2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Détail TVA	20%	5.5%	Autre
Base HT	246,70	0,00	0,00
Cumul TVA	49,34	0,00	0,00

Total € HT	246,70
Total TVA	49,34
Total € TTC	296,04

En votre aimable règlement.

TVA sur les débits

Règlement par chèque ou virement bancaire

MERCI DE NOTER votre NUMERO DE FACTURE dans le libellé du règlement au AU DOS DE VOTRE CHEQUE

Nos NOUVELLES coordonnées bancaires: IBAN: FR7619106008414367473605410 BIC: AGRIFRPP891

Conformément au décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012, et dans le cas d'une facture émise vers un professionnel, le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement est fixé à 40 euros.

ARGOS sarl, Chemin des chênes verts, 04700 ORAISON - SARL au capital de 8000 euros - RCS Manosque, SIRET 488 235 623 00037, TVA Intracomm. FR 91 488235623